

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 10 Juillet 2018

Délibération n°47- 2018 relative au budget rectificatif 2018 n°2.

VU le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3-IV-2°,

VU l'article R719-73,

Vu les articles 175 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 016 ETPT sous plafond et 308 ETPT hors plafond
- 212 488 278 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 162 959 307 € personnel ○ 29
 - 149 571 € fonctionnement ○ 20
 - 379 400 € investissement
- 213 731 948 € de crédits de paiement dont :
 - 162 959 307 € personnel
 - 30 384 184 € fonctionnement
 - 20 388 457 € investissement

Article 2 :

Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 2 424 155 € de variation de trésorerie
- 250 512 € de résultat patrimonial
- 5 371 916 € de capacité d'autofinancement
- - 1 524 155 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	18
Majorité absolue	19	Membres représentés	14
Nombre de pouvoirs	14		

Décompte des suffrages

Votants	32	Pour	22	Contre	0	Abstentions	10
---------	----	------	----	--------	---	-------------	----

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : BR n°2

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 12-07-18

Document mis en ligne le : 12-07-18 .